

CONSEIL D'ADMINISTRATION
VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 A 9H30
Hôtel Restaurant L'OUSTALET

PROCES VERBAL

Ont assisté au Conseil d'administration du 18 décembre 2015 les membres suivants :

Pour les communes :

- Christine AMRANE, Maire de la commune de Collobrières, Présidente du Syndicat Mixte des Maures, Conseillère Départementale du Var
- Frédéric DESCAMPS, Conseiller municipal, délégué à l'environnement de la commune de Cabasse
- Christophe GERBINO, Adjoint à la commune de Grimaud
- Brigitte LACREUSE, représentant la commune du Thoronet
- Dany NOGUET, Conseillère municipale de la commune du Plan de la Tour

Autres membres de l'association :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de Maures Développement Durable
- Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la D.C.A. PACA
- Liliane MAILLARD, attachée de direction à l'U.P.V.
- Julien COTTURA, représentant l'association des Jeunes Agriculteurs du Var

Autres personnes présentes :

- Annick NAPOLEON, Conseillère Régionale, suppléante du Député Jean-Michel COUVE
- Claude CAVALIE, chargé de communication aux établissements LECLERC de Cogolin et du Luc en Provence
- Carole BLION, représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA
- Frédéric MARTOS, chargé de mission auprès de MDD ;
- Sandra BOYER, assistante parlementaire de Jean-Michel COUVE

Deux pouvoirs ont été envoyés à M Jean-Michel COUVE :

Jean-Jacques COURCHET, Maire de La Garde Freinet
M PARAVEY, Chambre de Commerce et Industrie Var

Ainsi constitué le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I) Rapport d'activités et financier 2014**
- II) Activités et situation financière 2015**
- IV) Perspectives 2016**

Un dossier est distribué en séance contenant la présentation du rapport d'activités 2014, les comptes annuels et l'attestation de l'expert-comptable, le rapport de Guy Martini, Expert Unesco sur le « Géopark des Maures », les copies des différents contrats privés et publics passés au cours de l'année 2015 et un document d'appel aux entreprises privés.

Un tour de table permet à chacun des participants de ce conseil d'administration de se présenter. Le Président les remercie pour leur présence.

Il signale que les décisions prises ce jour seront proposées au vote, sous la forme de résolutions, lors de la prochaine assemblée générale qui devrait avoir lieu début février.

En préambule, le Président rappelle les engagements et les objectifs que « Maures Développement Durable » s'est fixé. L'association a été constituée en 2000. Pendant dix ans elle a travaillé sur la constitution d'un « Pays », au sens de la loi d'aménagement et de développement des territoires, afin de regrouper plusieurs intercommunalités, bassins de vie, pour, ensemble, concevoir un projet de développement partagé sur le périmètre du territoire des Maures

En 2014 la Majorité gouvernementale a pris la décision de supprimer les « Pays ». L'association décide, alors, de continuer à travailler sur le « contenu ». Dès 2012, elle se dirige vers une demande de labellisation de Géopark auprès de l'UNESCO, tout en continuant d'intégrer un Pôle économique et social basé sur un développement environnemental, culturel des formations supérieures et professionnelles, et un schéma de développement durable du tourisme sur le territoire.

Au cours des années 2014 et 2015, l'association s'est particulièrement attachée à travailler sur le projet de labellisation du Géopark

1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Du fait de la campagne électorale au premier trimestre puis de la mise en place des nouvelles équipes municipales, les activités de l'association ont été mises en veille au cours du premier semestre 2014.

Cependant, des réunions de travail se sont régulièrement tenues au siège de l'association ou à l'Oustalet au Cagnet des Maures avec l'appui bénévole de Frédéric Martos, nouvel adhérent de M.D.D. et du soutien de Carole Blion et Sandra Boyer.

Ces réunions ont permis de faire un point sur l'état d'avancement de nos projets. Après avoir constaté et regretté que l'insuffisance chronique de moyens financiers constituait un frein à l'avancée des actions, il est apparu opportun de recentrer les objectifs prioritaires :

- le Géopark et le Schéma de développement durable du tourisme (à intégrer à l'instruction du Géopark)
- Le soutien aux travaux du « Syndicat mixte du Massif des Maures » qui pourrait permettre de développer la poursuite de notre objectif « Préservation – Valorisation ».

- Quant au dernier volet de notre projet « Création d'un Pôle d'excellence formations-recherche-développement sur le thème de l'environnement méditerranéen », étant beaucoup plus complexe à concevoir et à instruire, il est apparu plus raisonnable de surseoir à son instruction, dans l'attente de moyens financiers nouveaux.

Au cours du second semestre 2014, des réunions de travail et de nouveaux contacts ont permis d'apporter des éléments nouveaux de réflexions et d'échanges permettant à l'association d'avancer dans ses projets.

- Un déjeuner de travail qui a réuni à Flassans, le Président, Guy Martini et Frédéric Martos sur le thème du « Géopark » a permis de consolider les pistes et orientations du projet de demande de labellisation à l'UNESCO. La labellisation servirait l'ensemble des acteurs territoriaux et des partenaires institutionnels et privés. Elle permettrait la reconnaissance de leurs savoir-faire et de leurs efforts en matière de développement durable et concourrait à faire fructifier leurs activités. S'agissant du seul projet français intéressant le littoral, avec une forte connotation de développement touristique, ce projet devrait pouvoir obtenir la reconnaissance de l'UNESCO.

➤ Réunions partenariales

- Partenariats institutionnels

A la suite de concertations avec les responsables de services du Conseil Général, une rencontre avec le Directeur Général des Services, Alain PRUVOST, a eu lieu le 26 Septembre 2014.

Après présentation du projet, de ses objectifs et des enjeux territoriaux, il a été proposé d'engager, durant le 1^{er} semestre 2015, une étude de faisabilité concernant le « Géopark » et le « Schéma de développement durable du Tourisme » et d'en mesurer les convergences avec les politiques de développement territoriales mises en œuvre par l'Assemblée départementale.

Aussi a-il-été convenu que le Conseil Général mette à disposition de l'association, durant 6 mois, Frédéric Martos, sur un temps partiel de 40%, dans le cadre d'une convention à caractère onéreux.

2. Partenaires universitaires et scientifiques

• Géologie et géosciences

Après avoir pris contact avec le laboratoire de géologie « **Géoazur** » de l'Université de Nice, il a été envisagé une collaboration avec l'association MDD. Dans ce cadre, Géoazur a accepté d'accompagner l'étude de faisabilité du premier semestre 2015 en fournissant son expérience des inventaires et des scénarios de mise en valeur.

- Valorisation numérique

Le principe d'une collaboration d'**Ingemédia**, Ecole d'ingénierie de communication numérique de Toulon a également été proposé et accepté. Elle permettrait d'accompagner le projet en fournissant deux supports numériques venant en appui de l'étude de faisabilité du premier semestre 2015. Elle a, aussi, accepté le principe d'une collaboration plus poussée, dès l'année suivante.

- Le Parc National de Port-Cros

Une nouvelle rencontre avec Monsieur Guillaume SELLIER, Directeur du Parc, a permis de poser le principe d'un partenariat d'études. Son expertise en matière de développement durable maritime sera très complémentaire et appréciable pour la conduite de notre dossier « Géoparc des Maures ».

3. Partenariats privés

Des contacts ont, aussi, été établis avec quelques partenaires privés potentiels :

- Guillaume Ficat-Andrieu : Cadre à la Société SYSTRA propose sa collaboration personnelle sur toutes les questions intéressant les mobilités touristiques (cf ses publications sur ce thème)
- Claire Dutertre : Fondatrice de Femmes d'Entreprise d'Europe, Consultante Prospective & Stratégie – Communication - RH serait disposée à collaborer avec nous pour tout ce qui concerne la recherche et l'établissement de partenariats avec le monde de l'entreprise
- Une liste de prospects entrepreneuriaux privés a été établie. Des premiers contacts ont été pris par le Président. Des rencontres seront programmées dès le premier trimestre 2015.

Fonctionnement de l'association

- La convention pour une mission complémentaire administrative avec le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA. s'est poursuivie.
- En renfort, une secrétaire, Sandra BOYER a été embauchée pour un temps partiel correspondant à 8heures par semaine en C.D.I .

2. RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'année 2014 ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable de l'association, et sont annexés au présent rapport. Une attestation de présentation des comptes annuels est également jointe aux documents obligatoires.

Par ailleurs, un tableau synthétique (que vous trouverez en fin de paragraphe) retranscrit toutes les recettes et dépenses depuis l'année 2007 et permet ainsi d'avoir une vision globale des résultats au cours de ces 5 dernières années.

En préambule nous soulignons que le total du bilan ressort à 22.931€, et que l'année 2014 s'est soldée par un résultat bénéficiaire de 5.223€.

A Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat de l'association présente les caractéristiques suivantes :

- total des produits de l'exercice 35.520€
- total des charges de l'exercice 30.297€

a) Produits

Les produits se décomposent en :

- cotisations pour 27.344 €
- produits financiers pour 87 €
- reprises sur provisions pour 8.089 €

- ✓ Le total des cotisations est supérieur à celui de l'an passé, mais il est, cependant à préciser qu'une cotisation d'une commune pour l'année 2012, non prévisible à l'époque, a fait l'objet d'une comptabilisation sur l'année 2014. Ainsi les seules cotisations de l'année 2014 sont en diminution de 4,27%. Cette diminution est due à l'exonération de cotisation annoncée lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013 des membres appartenant au collège 4. Seul un membre avait procédé au paiement de sa cotisation, le chèque ayant été encaissé en 2015. Le montant des cotisations est conforme aux décisions prises lors du conseil d'administration ayant proposé le budget prévisionnel de l'année 2014, et reste basé sur le recensement de l'année 2009 x 0,40.
- ✓ Les produits financiers sont inchangés par rapport à l'an dernier : il s'agit de rémunérations des sommes disponibles sur le compte bancaire de l'association pour 87€
- ✓ Les reprises sur provisions concernent les provisions pour cotisations impayées des années 2011 2012 de la commune de La Londe les Maures pour 7.630,20€ ainsi que l'association, UNAPL, pour 459€ concernant les années 2010 2011 2012.

b) Charges

Le total des charges est passé de 41.143€ à 30.297€ en 2014, soit une diminution de 26.36%.

Ces charges représentent :

- ✓ Les achats, charges externes et stock pour 6.718€ contre 32.875€ (année 2013) et comprennent :

- la variation du stock de DVD pour 13€.
 - les honoraires du Cabinet BLION, chargé d'une mission administrative et comptable pour 6.240€
 - des frais relatifs au site internet pour 120€
 - des frais d'assurance pour 110€
 - des frais de réceptions, missions, postaux et divers pour 235€.
- ✓ Les salaires et charges sociales ainsi que les taxes afférentes aux salaires pour un montant de 6.318€. Nous rappelons que conformément aux décisions du conseil d'administration de décembre 2013, une secrétaire à temps partiel a été engagée à compter du 06 janvier 2014. Son contrat a été interrompu en septembre 2014.
 - ✓ Une provision pour risque de cotisations impayées a été passée pour 459€, l'association DCA PACA se trouvant momentanément en difficulté financière.
 - ✓ Les charges exceptionnelles de 16.800€ sont relatives à la décision prise en conseil d'administration du 24 avril 2015 de passer en pertes exceptionnelles les sommes dues par deux communes et une association régulièrement absentes des réunions et n'ayant pas réglé leurs cotisations depuis plusieurs années. Il a été proposé de procéder à leur radiation.

Ainsi exposé, il ressort du compte de résultat de l'association pour l'année 2014, un bénéfice de 1.423€.

B Analyse du bilan : actif passif

a) Actif

- ✓ Le stock de 198€ mentionné en actif circulant concerne les DVD « Que vive le Massif des Maures » que l'association a réalisé au cours de l'année 2010, et qui sont toujours à disposition.
- ✓ Les créances de 15.761€ concernent les cotisations non versées au 31 décembre 2014. Au cours du premier semestre 2015, deux communes ont régularisé leurs cotisations.
- ✓ Par mesure de prudence, une association n'ayant pas réglé ses cotisations depuis plus de deux ans, il a été procédé à la passation d'une provision pour « créances douteuses » pour un montant de 459€.
- ✓ Le poste "disponibilités" pour un montant de 7.399€ concerne le solde de la banque.
- ✓ Enfin les charges constatées d'avance pour 32€ concernent l'assurance RC souscrite auprès d'AVIVA pour la période du 01 janvier 2015 au 16 avril 2015.

b) Passif

- ✓ Le résultat de l'année précédente a été affecté au compte "report à nouveau" tel que voté par l'assemblée générale du 12 décembre 2014 statuant sur les comptes de 2013 qui s'établit à 14.291€.
- ✓ Les dettes sociales sont relatives à la taxe « formation continue » calculée sur les salaires de l'année.
- ✓ Les dettes financières concernent une cotisation réglée à tort par un membre associé.

Rappel des comptes depuis 2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cotisations des membres	32 905	31 708	26 890	20 150	17 410	15 745	24 594	23 544
Subventions	26 250	26 750	18 000		130 000			
Partenariat privé			3 750					
Divers produits				597	79	87	281	3887
Reprise/ amortis. et provisions	3 288				4 257		306	8 089
Total des recettes	62 443	58 458	48 640	20 747	151 746	15 832	25 181	35 520
Achats				316	8			13
Fonctionnement	-5 590	-5 262	-4 448	-5 037	-6 840	-6 722	-6 529	-6 561
Salaires chargés								-6 318
Etudes	-52 923	-17 641			-15 000	-110 410	-17 500	
Sites Latitude Galimard		-71 760	-71 760					
Manifestions Missions								
Réceptions	-2 340			-3 916	-496	-1 445	-9 024	-146
Charges exceptionnelles	-3 288	-612		-1 709	-4 692		-306	-16 800
Dotation aux provisions		-612	-2 445	-1 200	-306	-306	-7 783	-459
Total des dépenses	64 141	95 887	78 653	12 178	27 342	118 883	41 142	30 297
Engagements à réaliser					-113 091	104 649	8 442	
Résultat	-1 698	-37 429	-30 013	8 569	11 313	1 598	-7 519	5 223
REPORT FIN D'EXERCICE	67 773	30 344	331	8 900	20 213	21 811	14 292	19.515

INTERVENTIONS sur le rapport financier de 2014

- **Christophe GERBINO** s'interroge sur les raisons de la baisse relativement importante des cotisations entre 2007 et 2014, puisqu'elle représente près de 30% en moins des recettes ?
- **Jean-Michel COUVE** répond en soulignant que, dès le départ de la création de l'association, il eu beaucoup de mal à expliquer aux Maires l'intérêt de travailler à concevoir un projet de développement de Pays alors qu'à l'époque les intercommunalités commençaient à voir le jour. La plupart des acteurs considéraient alors, que la création d'un « Pays » ne pouvait rien apporter de plus. Par ailleurs, au cours des années 1990, la Région avait proposé, de créer un Parc naturel régional, idée qui obtint un large consensus. Imaginant que le projet de « Pays » pouvait faire concurrence avec cette éventualité de Parc naturel régional, quelques communes ont préféré quitter l'association. De plus, il est indéniable et l'on ne peut le nier qu'il existe un réel problème de prise de conscience de l'intérêt de développer sur le long terme un projet de développement durable sur le territoire des Maures, englobant le littoral, la plaine et le massif, ainsi que le défend l'association « Maures développement durable ». Pourtant ce projet ne fait pas concurrence aux politiques conduites, et les prend toutes en compte, afin de réaliser une œuvre commune. Il s'agit de poser les bases de ce qui pourrait être à l'avenir un cadre d'actions à conduire sur de nombreux plans: la protection de notre environnement, le développement économique et agricole, les formations, et donner à notre territoire une identité reconnue. Nous travaillons pour les vingt prochaines années, et non sur du court terme.
- **Christophe GERBINO** : « n'a-t-on pas intérêt à se rapprocher de Natura 2000 ? dans l'éventualité d'obtenir des subventions par exemple ? . »
- **Jean-Michel COUVE** : « oui bien sur, mais il existe également d'autres périmètres de protection que nous devons intégrer. Et nous ne pouvons espérer obtenir des subventions que si nous montons des dossiers solides, avec la participation des collectivités.Ce n'est qu'unis que nous pourrons défendre à Bruxelles notre dossier.
- **Christine AMRANE** :précise que le Syndicat mixte du massif des Maures a été créé grâce au périmètre de Natura 2000. Aujourd'hui un animateur a été embauché à temps plein pour travailler sur ce périmètre mais ce n'est pas assez. Enormément de contraintes doivent être prises en compte notamment par les agriculteurs et les privés pour obtenir notamment des subventionnements nouveaux.
- **Jean-Michel COUVE** rappelle que les périmètres de protection sont nombreux sur l'ensemble de ce territoire : la loi littoral, Natura 2000, des espaces boisés classés, etc. Et lorsque on ne propose pas de projet de développement clair et précis, il arrive un moment où c'est la protection qui prévaut sur tout le reste ; ce qui ne favorise en rien le développement économique et social d'une région. Le socle sur lequel nous devons travailler c'est la conception d'un projet de développement durable pour l'ensemble du territoire : les élus, les associatifs, la population, les agriculteurs....

- **Christine AMRANE** : insiste sur le fait que cette protection doit être utilisée comme un atout et non être vécue comme une contrainte.
- **Brigitte LACREUZE** : demande pour quelles raisons le Parc Naturel Régional n'a pu voir le jour ?
- **Jean-Michel COUVE** : répond qu'il n'y a jamais eu d'engagement réel du Conseil Régional. Par ailleurs il y a déjà beaucoup de Parcs Naturels Régionaux dans la région PACA.
- **Christiane AMRANE** : apporte la précision suivante : la volonté des élus n'était pas, dans un premier temps la création d'un Parc Naturel Régional, mais bien d'élaborer la Charte forestière et de créer le Syndicat mixte. Par la suite, et seulement dans un second temps, ils auraient envisagé de travailler sur un Parc naturel régional. Les élus ont pensé qu'il y aurait également eu des réglementations contraignantes, supplémentaires s'ajoutant aux autres déjà nombreuses et en vigueur .
- **Robert BOUCHARD** s'interroge sur la capacité de l'ensemble des élus, associatifs, chambres syndicales, particuliers, entreprises, d'aller dans le même sens ? N'est-on pas dans l'incapacité de s'allier pour réaliser ce projet ? Qui le portera ? N'y-a-t-il pas une démarche forte à faire auprès des élus afin de défendre notre démarche. ? Car après tout si le problème financier existe il vient aussi du désengagement des communes.
- **Jean-Michel COUVE** partage cet avis. Il se demande si devant ce contexte auquel nous sommes confrontés depuis tant d'années on doit abandonner ou ne faut-il pas, à contrario, prendre en compte ces difficultés et trouver des voies de passage ? A noter que, fait positif, notre idée de Géopark a fait son chemin depuis 2012. Elle est, aujourd'hui, largement partagée.

Personne ne demandant la parole sur les comptes de l'exercice 2014, **Jean-Michel COUVE** propose que les résolutions suivantes soient soumises à l'assemblée générale

- **1ère résolution** : L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités voté en conseil d'administration, décide de l'approuver dans toutes ses dispositions
- **2ème résolution** : L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et la présentation des comptes de l'exercice clos votés en conseil d'administration, décide d'approuver lesdits comptes et d'affecter les résultats de l'exercice ainsi qu'il suit :
 - résultat de l'exercice 5 223€
 - en totalité en compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 19.515€

II RAPPORT D'ACTIVITES 2015 ET SITUATION FINANCIERE 2015

A. Rapport d'activités 2015

I – PARTENARIATS PUBLICS ET CONVENTIONS EN COURS

- **Le Conseil Général** dans sa séance du 09 février 2015 a notifié à Frédéric MARTOS sa mise à disposition auprès de notre association pour la période du 15 janvier 2015 au 15 juillet 2015. La convention entre le Département du Var et l'association « Maures Développement Durable » de mise à disposition a été signée et transmise à la Direction des ressources humaines du Conseil Général. Elle précise la nature des missions exercées par F MARTOS, la durée, les conditions d'emploi ainsi que les conditions financières de cette mise à disposition. Cette convention a été retournée par le Conseil Général en date du 16 Juin 2015.

Un bilan d'étape le 29 mai 2015 avec le M. le Directeur Général des Services, le Directeur de la Direction du Développement Economique de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme du Conseil Départemental et Mme la Directrice adjointe du Cabinet du Président. Cette réunion a visé notamment à obtenir un arbitrage du Conseil Départemental sur son positionnement au sein du projet. La période estivale et les réorganisations au sein de la collectivité ont entraîné une réponse de principe tardive mais positive sur la participation du département qui, pour autant, ne désire pas être le porteur du projet.

- **Le syndicat mixte du massif des Maures** (S3M) Sa présidente Madame Christine AMRANE, Maire de Collobrières et Conseillère Départementale a exprimé son intérêt au projet de labellisation Géoparc par l'UNESCO et son soutien au montage du dossier de candidature.
- Des différentes rencontres organisées entre MDD et S3M, il ressort que celui-ci, conformément aux prescriptions du cahier des charges de l'UNESCO pourrait, avantageusement, constituer la structure porteuse du Géoparc.
- Dans cette perspective, il serait indispensable que le Conseil départemental veuille bien mettre son agent Frédéric MARTOS à disposition du Syndicat mixte.
- Des négociations sont en cours entre le Syndicat pour en fixer les conditions. Nous espérons qu'elles aboutissent fructueusement et le plus rapidement possible afin que nous puissions reprendre l'instruction de ce dossier qui subit depuis plusieurs mois un retard préjudiciable.

- Dès que l'ordre de mission sera signifié à Frédéric MARTOS, il conviendra d'échanger avec le Syndicat mixte des Maures pour formaliser un partenariat avec MDD dans le but de finaliser notre dossier de candidature.

➤ **Le Conseil Régional** a, également, été sollicité. Il s'est positionné favorablement et a proposé un rendez-vous de travail en Juin mais la proximité de l'échéance électorale a conduit à reporter cette réunion.

Il nous faudra monter un dossier sollicitant le soutien de la Région à la nouvelle équipe présidée par Christian Estrosi.

➤ **Les Chambres consulaires** : Des rencontres ont permis de présenter notre projet et préfigurer des partenariats qui pourraient se concrétiser dans le courant de l'année prochaine.

➤ **Les Communes** : De nouveaux contacts ont été pris dans le courant de l'année avec un certain nombre de collectivités, en particulier dans le Centre Var.

Ils devront être poursuivis sur l'ensemble du territoire afin de mobiliser celles dont les élus désirent bénéficier du label « Géoparc ».

➤ **Les Universités** :

- **Université de Toulon /La Garde**

La convention a pour objet de développer les ressources d'enseignement dans les domaines de compétences pour lesquels un intérêt certain des deux entités est manifeste, et notamment le Master mention Hôtellerie Tourisme spécialité

Management des Projets Touristiques Durables. Cette convention a été cosignée le 12 Octobre 2015 pour un montant de 5000€.

- **Laboratoire de géologie « Géoazur »**

La convention a été établie, signée le 04 juillet 2015, d'un montant de 3500€ entre l'association et Michel CORSINI, Professeur au Département des Sciences de la Terre de Sophia Antipolis, afin de participer à la réalisation du dossier de faisabilité du Géopark sur le massif des Maures.

Elle prévoit la constitution d'un groupe de travail dirigé par Monsieur CORSINI et des expertises sur le terrain pour réaliser l'inventaire et la description des sites géologiques remarquables ainsi que la rédaction des documents utiles à la constitution du dossier « Géopark ».

De ce fait, l'apport de Géoazur, laboratoire du département des sciences de la Terre de l'Université de Nice, sera déterminant. Ce dossier sera présenté lors d'une réunion ouverte dont la date reste à définir en fonction de l'avancement du dossier.

➤ **Syndicat Mixte de Haute-Provence (Géoparc des Monges)**

Le protocole d'accord, (sous la forme d'un marché à bon de commandes d'un maximum de 10 jours forfaitisé à 400 euros / jour frais de déplacement non inclus) prévoit une assistance du Syndicat mixte du Massif des Monges, dans la phase de montage du dossier de candidature « Géoparc des Maures ». La mission du syndicat s'attachera également à développer toutes initiatives favorisant les partenariats entre le Géoparc de Haute Provence et le Géoparc aspirant des Maures.

II – PARTENARIATS PRIVÉS

- Acquis

- **Claire DUTERTRE**, consultante en stratégie et communication : conformément à la convention signée en février 2015, elle nous a apporté son appui et conseil à l'ensemble des questions liées aux contacts avec des partenaires privés, notamment pour constituer un premier dossier de présentation de la démarche Géoparc, destiné aux entreprises.

C'est ainsi qu'on été mis en œuvre deux partenariats privés, pour lesquels des conventions ont été signées. Elles précisent les actions prévisionnelles 2015 de l'association, et notamment, l'instruction du dossier de labellisation « Géoparc » incluant un nouveau projet territorial de développement durable

du tourisme, le lancement des études, la reconstruction du Site internet et la mise en place d'une stratégie de communication autour de la candidature : Il s'agit des partenaires suivants :

- La société **SODILUC** : Leclerc du Luc en Provence
- La société **SOCODAG** : Leclerc de Cogolin

Ces deux conventions de soutien ont également pour objet de financer les études nécessaires au dépôt du dossier de candidature.

Elles ont abouti à une participation de 10 000 euros de financements privés.

La convention avec Mme Dutertre a pris fin en juin 2015.

- Prospects ou partenaires potentiels

- INOVA VAR BIOMASSE (Brignoles)
- Domaine Chateau Roubine (Lorgues)
- Domaine des Bertrands / Chateau les Launes / Château de Berne (Plaine des Maures et Lorgues)
- « Fondation d'Entreprise du Golf de Vidauban pour l'Environnement » (Vidauban)

- Projet de défiscalisation

Dès le mois de février, le Cabinet AUDICOMPTA par l'intermédiaire de Carole BLION s'est attaché à présenter auprès de l'administration fiscale une demande de rescrit afin d'obtenir l'habilitation à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux dans le cadre du régime des dons et mécénats prévus par les dispositions des articles 200-1 et 238 bis du code général des impôts.

Par un courrier du 05 mars, l'administration fiscale souhaitait avoir de plus amples renseignements sur l'association et les membres qui la dirigent.

Le Conseil d'administration du 24 avril dernier ayant proposé et voté la composition d'un nouveau bureau, et la notification de la modification auprès de la préfecture ayant été reçu le 05 juin 2015, le dossier complet a été transmis à l'administration fiscale le 6 juillet 2015.

L'administration fiscale dispose de 6 mois pour répondre à notre demande de rescrit fiscal. L'échéance est donc fixée au 6 Janvier 2016. Sans réponse au-delà, l'avis est censé être favorable.

III - RESTRUCTURATION ET ACTUALISATION DU SITE

(www.maures-developpement.fr)

La refonte du site a été confiée à Thomas Kolbé. Un premier travail a été réalisé courant de l'été 2015. L'objectif visé par ce travail est double :

- simplifier et rendre plus interactif le contenu du site actuel.
- adapter le site à une communication de flux plus dynamiques, plus lisibles et aptes à mobiliser plus largement sur le projet.

INTERVENTIONS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Christine AMRANE: Chacun, à présent, a reconnu l'intérêt de porter ce projet de labellisation d'un Géopark et a évalué ce qu'il pourrait en retirer. Le territoire des Maures possède une telle richesse qu'il est urgent de pouvoir s'unir pour arriver à le concrétiser. Force est de constater que d'années en années, les communes désertent l'association, sans doute par la faute, aussi, de la baisse de leurs ressources. Elle précise que, depuis le 15 juillet dernier, « le Syndicat Mixte du Massif des Maures » est dans l'attente, de la part du Conseil Départemental de la convention pour Frédéric MARTOS. La seule réponse favorable obtenue, pour le moment, est une prise en charge de 20% de son temps de mise à disposition ; ce qui est insuffisant pour le travail qu'il reste à faire, et encore, aucun contrat n'a été signé à ce jour.

Elle souhaite revenir sur le Syndicat mixte qui est en train de se structurer avec 6 ou 7 vice-présidents, chacun ayant une compétence particulière. Sur les 25 actions prévues, quatre ont été choisies pour être menées à terme, auxquelles s'ajoutent le « Géopark ». Pour pouvoir obtenir des subventions de Bruxelles il fallait absolument s'organiser pour être reconnu et écouté au niveau de l'Europe.

Nous répondons actuellement à des appels à projet dont l'un concerne le développement du liège et pour lequel nous sommes chef de file. Nous nous rendons compte qu'il y a la possibilité d'avoir des financements mais seulement a condition de se structurer.

Concernant l'association « M.D.D. », nous avons la nécessité de nous organiser et d'avoir une méthode de travail. Posons-nous la question : quelles richesses inscrire dans ce dossier de labellisation ? . Par ailleurs, compte tenu de nos faibles moyens, nous devons partir a minima, se fixer l'objectif du projet de labellisation du Géopark, et laisser, pour l'instant de côté, le schéma de développement du tourisme .

Nous ne pouvons travailler sur deux dossiers en même temps.car nous n'avons les moyens ni humains ni financiers.

Concernant la position du Syndicat mixte, elle tient à préciser que tous les élus ont validé la signature d'une convention mettant à disposition Frédéric MARTOS pour sa participation à concurrence de 20% de son temps sur le projet « Géopark ». Reste à savoir quel rétroplanning pouvons-nous mettre en place, sachant que ce dossier doit-être déposé fin 2016 ?

Jean-Michel COUVE rappelle qu'il serait regrettable de ne pouvoir déposer notre candidature fin 2016 mais qu' il sera toujours possible de la déposer plus tard, à l'échéance de décembre 2017.

Frédéric MARTOS intervenant en tant que technicien rappelle que l'UNESCO a repris dans son giron le label du « Géopark » et pour le coup, l'association est soumise à des règles un peu plus draconiennes au niveau des candidatures. Par mesure d'équité, il ne peut y avoir plus de deux candidatures à la labellisation « Géoparc ». Attention, dans ces conditions, de ne pas perdre de temps et de ne pas laisser passer notre tour au profit d'un autre territoire candidat. Notre stratégie s'avère donc fondamentale, l'idéal étant de s'entendre sur un cahier des charges établi entre le Syndicat Mixte et l'association « M.D.D. » .

B. Situation financière 2015

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 12 décembre 2014, l'appel des cotisations s'est effectué dans le courant du mois de février 2015 sur les bases :

- pour le collège 1, communes : nombre d'habitants (recensement 2011) x 0,40€
- pour le collège 2, les organisations professionnelles : 153€
- pour le collège 3, les entreprises partenaires : 300€
- pour le collège 4, les citoyens 20€ par personne et 30€ pour un couple
- pour le collège 5 : personnes ressources : 153€

Le tableau présenté ci-dessous rappelle les cotisations appelées. : Détail des cotisations des communes et organismes membres en 2015 :

	Population totale	
<i>Collège 1 : Communes</i>		10 704,80
Cabasse	2001	800,40
Collobrières	1916	766,40
La Garde-Freinet	1 796	718,40
Grimaud	4 211	1 684,40
La Londe-les-Maures	10 060	4 024,00
Le Plan de la Tour	2 966	1 186,40
Rayol-Canadel-sur-mer	729	291,60
Le Thoronet	2 381	952,40
Vidauban	10 762	4 304,80
<i>Collège 2 : associations ou groupements</i>		1 530,00
U.D.V.N.		153
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var		153
Chambre d'Agriculture du Var		153
Chambre des Métiers du Var		153
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var		153
CD Jeunes Agriculteurs du Var		153
Union Patronale du Var		153
Union Professionnelle Artisanale du Var		153
UN des Associations de Professions Libérales		153
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var		153
DCA PACA		153
<i>Collège 3 : Citoyens</i>		600
Citoyens		600
<i>Collège 4 : Personnes ressources</i>		153,00
JM COUVE		153
<i>Collège 5 : PARTENARIATS PRIVES</i>		10 000,00
TOTAL DES RESSOURCES ATTENDUS 2015		22 987,80

A ce jour seule une commune et cinq membres associés n'ont pas réglé leur cotisation 2015. En revanche nous sommes dans l'attente de six cotisations de membres associés du collège 2.

Nous soulignons également que concernant le collège IV, seuls douze citoyens ont envoyé leur participation à l'association.

Les prévisions de dépenses 2015 pour le fonctionnement de l'association ont tenu compte :

- du reversement au Conseil Général du Var pour la mise à disposition de Frédéric MARTOS pour 40% de son temps de travail, sur la base d'une durée de six mois. Soit une somme évaluée à 7.500€.
- de la mise à disposition du personnel Géoparc Haute-Provence pour un prévisionnel de 4.000€
- de la contribution de Michel CORSINI, Professeur au Département des Sciences de la Terre de l'Université de Nice-Sophia pour 3.500€. (1500€ d'acompte ont déjà été versés)
- des commissions versées à Claire DUTERTRE dans le cadre de son appui à l'ensemble des partenariats passés avec les entreprises pour 500€
- De la prise en charge de frais de déplacements pour 2.500€ en faveur de stagiaires et étudiants de l'Université de Toulon, Nice-Sophia-Antipolis / de Claire Dutertre, consultante en stratégie et prospective / de Frédéric Martos, détaché par le Conseil Général / du personnel du Syndicat Mixte du Massif des Monges
- Communications, publications, réceptions : 2.350€
- Les autres frais de fonctionnement restant pratiquement inchangés.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Cotisations	12 988	
Partenariats privés	10 000	
Divers	75	
TOTAL DES PRODUITS		23 063
Frais de fonctionnement	6 977	
Refonte du site	2 900	
Commissions diverses	500	
Achats d'études	15 000	
Indemnités diverses	2 200	
Réception communication	2 350	
Provisions impayés	153	
TOTAL DES DEPENSES		-30 080
RESULTAT PREVISIBLE		-7 017
REPORT des années précédentes		19 515
SOLDE EN FIN D'ANNEE		12 498

INTERVENTIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE 2015

Robert BOUCHARD tient à signaler que le non paiement de ses cotisations est dû essentiellement aux frais d'avocats engagés pour le recours en justice contre le projet de « Pôle de la mode » au Muy, mais il s'engage à régler celle de 2015.

En revanche, il profite de l'occasion pour signaler qu'il existe une disparité très forte entre les cotisations des Chambres consulaires et les associations, et compte tenu de nos difficultés financières, il serait judicieux de revoir à la hausse le montant des cotisations des chambres consulaires.

III PERSPECTIVES 2016

- Elles seront, pour notre association, très dépendantes du positionnement du Syndicat mixte des Maures et du Conseil départemental en faveur de notre projet de candidature à l'UNESCO.
- Compte tenu de l'importance de l'obtention du label pour l'avenir de notre territoire et de l'intérêt manifeste exprimé par le Syndicat mixte des Maures, il importerait que nous puissions formaliser une étroite collaboration pour l'instruction et la finalisation du dossier de candidature.
- Début 2015, nous avons prévu son bouclage pour la fin de l'année mais les retards pris jusqu'alors nous obligeront à prolonger les délais de réalisation probablement à fin 2016.
- En tout état de cause, l'attention et le soutien du département conditionneront l'avancée et la bonne fin de nos travaux communs.

QUEL DEVRAIT ETRE LE PROGRAMME DES ACTIONS A ENTREPRENDRE EN 2016 ?

1) Il importe, tout d'abord, de rappeler quelques prescriptions essentielles du Cahier des charges de l'UNESCO afin de guider notre démarche :

- Un Géoparc n'est pas spécifiquement une nouvelle catégorie de zone ou de paysage protégés.
- Il inscrit le patrimoine géologique dans une stratégie socio-économique durable, un développement culturel et une sauvegarde de l'environnement.
- Il doit apporter la garantie d'un système de gestion efficace et prévoir son programme de mise en œuvre. Il doit bénéficier d'un fort soutien des dirigeants politiques et communautaires locaux.
- Il doit mobiliser les collectivités mais, aussi, les intérêts privés et les organismes de recherche et d'enseignement ainsi que les populations locales ».

- Il doit être visible et accessible pour les visiteurs.
- Un des principaux objectifs stratégiques d'un « Géoparc » est de stimuler l'activité économique dans le cadre du développement durable :
 - amélioration des conditions de vie et identification des populations
 - création d'entreprises locales innovantes : tourisme, artisanat, agriculture, services
 - attraction de capitaux privés
- Il doit ouvrir de nouveaux champs d'éducation :
 - recherches et connaissances géo-scientifiques et environnementales
 - coopération avec les Universités
 - création de programmes des sciences de la terre pour les écoles primaires et secondaires
- La labellisation « Géoparc » permet l'entrée dans le réseau mondial GGN : plate forme de coopération et d'échanges entre collectivités, experts, entrepreneurs, populations, sur la base de valeurs communes de respect de la biodiversité, de protection des patrimoines mais aussi de nécessité de développement économique à forte valeur ajoutée.

2) Notre feuille de route pour 2016

○ Géologique :

- Il s'agira, pour nous, de procéder, sur le terrain à un inventaire exhaustif des sites géologiques remarquables, les localiser, en préciser l'histoire, la nature et les particularités pour les valoriser.
- Dans un deuxième temps, il faudra proposer des équipements de signalisation pour en favoriser l'accès aux visiteurs et les mettre en réseau (cartographie) pour constituer une destination géo-attractive.
- Dans ce cadre, pourront être mis en exergue les sources de géothermie et d'hydrominéralisme, les vestiges miniers et étudier les facteurs de risques naturels.
- Ces éléments de connaissance permettront par la suite d'élaborer des trames de formation des jeunes sur ces questions.

○ Touristique :

- Volet essentiel du potentiel de développement économique et social, le nouveau projet touristique devra intégrer la durabilité, l'annualisation de ses activités et lier dans un projet partagé le massif, son littoral, les aires marines et les espaces agricoles.
- Pour cela, au niveau de chaque périmètre des secteurs composant l'ensemble du territoire (secteurs des intercommunalités, par exemple) seront engagées des

concertations avec les élus, les entrepreneurs, les associatifs, les institutionnels, les populations.

- Elles prendront la forme de réunions publiques et de rencontres plus ciblées afin de procéder à des inventaires :
 - des atouts naturels, patrimoniaux, immatériels dont dispose le secteur.
 - des entreprises privées intéressés directement ou indirectement par le développement du tourisme : hôteliers, restaurateurs, transporteurs, centres culturels et sportifs, agriculteurs, commerçants, ...
 - des structures institutionnelles et/ou associations s'occupant du tourisme.
 - des périmètres de protection existants.
 - Au terme de ces rencontres et de ces constats pourra être élaboré un projet de développement touristique mobilisateur et susceptible de coordonner les différentes activités et professions.
- Les éléments d'informations recueillis dans chacun des secteurs seront regroupés pour concevoir, toujours en concertation avec les différents acteurs, un projet de Schéma de développement durable du tourisme susceptible d'être promu, au titre de destination touristique, sur la base du label « Geoparc des Maures » par les réseaux GGN.
 - Les propositions que nous seront amenés à faire devront impérativement respecter et intégrer les politiques actuellement conduites ou projetées par les collectivités ainsi que les projets par les entreprises privées.
 - Elles devront être respectueuses de l'environnement et de nos modes de vie, créatives et innovantes, empreintes du souci de générer de la valeur ajoutée aux plans économique, social, environnemental, culturel et éducatif.

C'est un important chantier qui se présente à nous. Il ne pourra être conduit et conclu fructueusement que si secteur public et secteur privé se l'approprient et contribuent, chacun pour ce qui le concerne mais en total partenariat, à sa réalisation.

INTERVENTIONS SUR LES PERSPECTIVES 2016

Christophe GERBINO souligne que c'est un beau et ambitieux projet, mais comment le financer ? Qui va effectuer les inventaires nécessaires ? Doit-on faire appel à des cabinets extérieurs ? Peut-on faire appel à du personnel territorial compétent sachant qu'il sera toujours compliqué de leur rajouter du travail alors que les budgets communaux sont restreints.

Frédéric MARTOS : rappelle que le temps risque de jouer contre nous : plus on perd de temps, plus les dépenses seront importantes. Il faut, par conséquent, poser rapidement les bases du projet et adosser « Maures développement durable » et le Syndicat mixte.

Brigitte LACREUZE pense qu'il serait sans doute souhaitable d'être moins ambitieux sur la matière de notre dossier

Christine AMRANE : réaffirme qu'il faut définir clairement les actions . Le programme des actions tel qu'indiqué précédemment est irréalisable. 20% du temps de travail de Frédéric

MARTOS n'y suffira pas. Elle propose de réfléchir sur : « comment compenser les 80% restant » ?

Jean-Michel COUVE rappelle que des entreprises privées sont intéressées par ce projet et qu'elles sont prêtes à participer à nos actions. L'association en tant que telle a la possibilité d'aller solliciter des fonds privés. Elle a, par conséquent, un rôle important à jouer dans l'apport de ressources financières qui pourraient permettre l'embauche d'un cadre chargé de mission, venant en complément du travail de Frédéric. L'important serait de présenter aux entreprises privées une convention de partenariat entre le Syndicat mixte et MDD., d'une part, et d'autre part, l'expression écrite d'un engagement du Conseil Départemental en soutien au projet.

Robert BOUCHARD : « le vrai problème est comment se faire connaître auprès du simple citoyen ? Si ce n'est par les réseaux sociaux. La plateforme participative serait le meilleur moyen actuel de récolter des fonds des particuliers..Mais il faut prendre la décision de passer par ce moyen de communication .Il propose de s'en occuper

Jean-Michel COUVE rappelle qu'il faut aussi absolument terminer et faire vivre le site internet. Il s'engage à intervenir, lui aussi, auprès du Conseil Départemental afin d'appuyer la demande de participation du département. Enfin, le plus rapidement possible, s'entendre sur notre partenariat entre le Syndicat mixte et l'association.

Christine AMRANE insiste sur son intention de vouloir travailler en collaboration avec M.D.D. Loin d'elle l'idée de vouloir s'approprier le projet.

Christophe GERBINO demande s'il serait possible de recontacter les communes afin de leur faire part de l'avancement de nos travaux.

Brigitte LACREUZE demande s'il on a recontacté Jean-Luc LONGOUR pour lui faire part également de nos avancées.

Christine AMRANE propose de voir si l'on ne peut pas, en interne, faire appel également à des étudiants qui vont travailler sur la commune. Jean-Michel COUVE lui rappelle qu'une convention a été passée avec l'Université de Toulon, dans ce but.

Annick NAPOLEON croit qu'il ne faut pas se focaliser sur le fait qu'il ne reste que huit communes. Il faut, au contraire, mettre en exergue le rapprochement entre l'association « MDD » et le Syndicat mixte. Cela peut débloquent la situation au niveau notamment de la Région. Ce peut être l'élément déclenchant susceptible d'ouvrir des portes. Pensons que nous disposons aussi pour nous d'une majorité qui nous est favorable et qui n'a plus cette culture du Parc Régional Naturel.

Jean-Michel COUVE : pense qu'effectivement, il faut faire apparaître que la collectivité départementale, le Syndicat mixte et l'association MDD sont liés.et travaillent ensemble sur le même dossier.

Robert BOUCHARD .propose de mobiliser l'outil que peut être la plateforme participative et de le mettre en place. Il faut, en revanche, œuvrer sur le projet lui même : travailler le texte, afin qu'il soit attrayant, mettre en place une vidéo des images.

Frédéric DESCAMPS souhaite revenir sur les moyens que certaines municipalités, convaincues par notre projet pourraient mettre à disposition. Il y a sans aucun doute la possibilité de les mutualiser, d'apporter des moyens logistiques, associatifs, intellectuels, sans que cela coûte à personne

Jean-Michel COUVE : « Il va falloir partir sur le terrain.et tenir informées les populations ». Arrêter de ne s'entretenir qu'entre nous, faire vivre notre projet au niveau de la population afin qu'elle se l'approprie.

Christine AMRANE : indique qu'au niveau du Syndicat mixte une feuille d'information est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Elle propose, par ce biais, de régulièrement tenir informés les lecteurs de l'avancement du projet .

Annick NAPOLEON suggère que le jour où la convention entre M.D.D et le « Syndicat Mixte » sera signée, de faire venir la presse, d'inviter les Maires, communiquer largement sur le projet, présenter la plateforme participative et informer sur la défiscalisation des particuliers et des entreprises. ..

Jean-Michel COUVE conclut en souhaitant que la prochaine réunion puisse se tenir dans les quinze premiers jours de février.

L

a

s

é

a

n

c

e

e

s

t

l

e

v

é

e

à

1

2

H

3